

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 mars 2019 – 18H00 - salle de la mairie
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Compte Administratif 2018 – vote -(point n°1)

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Eliane GUIVARCH, 1ère Adjointe,
 ✖après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2018,
 ✖délibère sur le compte administratif de l’exercice 2018 dressé par Monsieur Jacques EDERN, Maire, et, à l'unanimité :
 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés.....	389 236,64 €	// €	/	206 324,92 €
Opérations de l'exercice...	299 040,59 €	755 757,46 €	777 552,33 €	995 272,58 €
Totaux...(a).....	688 277,23 €	755 757,46 €	€	1 087 760,98 €
Résultats de clôture.....		67 480,23€		424 045,17 €
Restes à réaliser...(b)...	99 755,00€	52 000,00€		
Totaux cumulés(a+b).	788 032,23 €	807 757,46 €		
Résultats définitifs.....	/ €	19 725,23€		

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

– affectation du résultat -(point n°2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ↳Virement à la section d'investissement (article 1068) : 192 620,00 €
- ↳Report de l'excédent d'exploitation (article 002) : 231 425,17 €

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2019 – vote - (point n°3)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'année 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement : à la somme de 1 147 257,00 €
- en section d'investissement : à la somme de 969 305,00 €.

FINANCES - Subventions d'équipement (art 2041582) - amortissements -(point n°4)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à « 1 an » la durée d'amortissement d'une dépense d'un montant de 4 220,25€.

FINANCES -ouverture d'une ligne de trésorerie (point n°5)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire, sans autre délibération, à solliciter une réservation de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € auprès d'un organisme de crédit après mise en concurrence,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme le mieux-disant,
- autorise le Maire à procéder aux opérations de versement des fonds dans la limite du montant maximal autorisé (100 000 €), et, de remboursement des fonds mis à disposition.

FINANCES/VOIRIE – programme de travaux 2019 – DEMANDE DE FINANCEMENT « DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE » (point n°6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux inscrits dans le programme de voirie 2019,
- autorise le Maire à solliciter, pour ces travaux, une attribution au titre de la dotation « produit des amendes de police ».

FINANCES – FISCALITE – Vote des taux d'imposition 2019 - vote - (point n°7)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition appliqués depuis 2001, soit :

- taxe d'habitation = 13,74 %
- taxe foncière "bâti" = 16,63 %
- taxe foncière "non bâti" = 32,74 %

FINANCES – PORT – indemnité à l'agent des péages - (point n°8)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une prime pour l'année 2018 et fixe son montant à 1% de la redevance encaissée pour l'année 2018.

FINANCES – INTERCOMMUNALITE – HAUT LEON COMMUNAUTE- attribution de compensation prévisionnelle 2019 et régularisation de la participation 2018 pour l’instruction des autorisations du Droit du Sol (ADS) (point n°9)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les montants de l’attribution de compensation prévisionnelle 2019 (19 744€) et de la régularisation « ADS 2018 » (- 95€).

FINANCES – TARIFS COMMUNAUX – tarifs mouillages et équipements portuaires (point n°10)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les nouveaux tarifs des locations de corps morts, pour la prochaine saison (2020), de la façon suivante :

► location corps morts

▷ Port de Moguec	l’année (01/04/N-31/03/N+1)	127€
▷ Anse Port Neuf	l’année (01/04/N-31/03/N+1)	120€

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D’INFORMATIQUE DU FINISTERE (SIMIF) – modification des statuts – avis (point n°11)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts du SIMIF portant principalement sur la modification des modalités de fonctionnement.

PERSONNEL – avancements de grade – ratios « promus-promouvables » (point n°12)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe à « 100% » les ratios d’avancement de grade 2019

PERSONNEL – modification du tableau des effectifs (point n°13)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs :

- 2 emplois administratifs modifiés
- 1 emploi technique modifié
- 1 emploi « ATSEM » créé
- 1 emploi saisonnier modifié

ADMINISTRATION GENERALE – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES – adhésion au service du « délégué à la protection des données » du Centre de Gestion du Finistère – démarche mutualisée au niveau de la communauté des communes Haut Léon Communauté (point n°14)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, dans le cadre d’un groupement de commande à l’initiative de la Communauté de Communes HLC :

- désigne le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- autorise le Maire à signer la convention d’adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de cette affaire,
- précise que la facturation du service par le CDG29 sera reçue par Haut Léon Communauté qui en demandera le remboursement à la commune,
- précise que le « relais » actif du DPD pour la transmission des données sera assuré au niveau de Haut Léon Communauté, et qu’un « référent » communal sera désigné.

INTERCOMMUNALITE – HAUT LEON COMMUNAUTE – Conseil communautaire : répartition des sièges pour le prochain mandat (point n°15)

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » et 2 abstentions, approuve la proposition d’accord local pour la répartition des sièges entre les communes membres de Haut Léon Communauté permettant de disposer de 45 sièges – 2 sièges sont attribués à Sibiril.

La répartition des sièges ainsi mise en place s’appliquera sur toute la durée du prochain mandat municipal.

VOIRIE/AFFAIRES FONCIERES – parcelle AN 66 (mairie) – servitude de réseau électrique (point n°16)

A la demande de la société ENEDIS, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- autorise le Maire à signer l’acte authentique, pour régularisation administrative et juridique portant sur la mise en place et l’exploitation sur la parcelle AN 66 d’une installation électrique desservant la propriété bâtie cadastrée section AN n°65,
- précise que tous frais relatifs à cette affaire sont à la charge de la société ENEDIS.

AFFICHÉ LE 27/03/2019 – le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d’affichage intérieur de la mairie

certifié conforme,

Sibiril le 27/03/2019

Jacques EDERN
Maire